



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

I.231.5

**RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION
DES SERVICES (RNIS)**

**CAPACITÉS DE SERVICE – SERVICES SUPPORTS
ASSURÉS PAR UN RNIS**

**CATÉGORIES DES SERVICES SUPPORT
EN MODE CIRCUIT – SERVICE SUPPORTS EN
MODE CIRCUIT À 2×64 kbit/s SANS
RESTRICTIONS, STRUCTURÉ À 8 kHz**

Recommandation UIT-T I.231.5

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation I.231.5 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation I.231.5

CATÉGORIES DES SERVICES SUPPORTS EN MODE CIRCUIT – SERVICE SUPPORT EN MODE CIRCUIT À 2×64 kbit/s SANS RESTRICTIONS, STRUCTURÉ À 8 kHz

(Melbourne, 1988)

5 I.231.5 – Catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 2 fois 64 kbit/s sans restriction

5.1 Définition

Cette catégorie de service support assure le transfert sans restriction de 2 flux d'information d'utilisateur à 64 kbit/s sur 2 canaux B à l'interface usager-réseau.

5.2 Description

Pour complément d'étude.

5.3 Procédures

Pour complément d'étude.

5.4 Possibilités du réseau en matière de taxation

La présente Recommandation n'envisage pas les principes de taxation. De futures Recommandations de la série D devraient contenir ces renseignements.

Il sera possible de taxer l'abonné avec précision pour le service.

5.5 Conditions d'interfonctionnement

Pour complément d'étude.

5.6 Interaction avec des services supplémentaires

Pour complément d'étude.

5.7 Attributs et valeurs d'attributs pour la catégorie de service support en mode circuit à 2×64 kbit/s sans restriction

Attributs de transfert d'information

- | | |
|--|---|
| 1. Mode de transfert d'information: | circuit |
| 2. Débit de transfert d'information: | 2×64 kbit/s |
| 3. Possibilité de transfert d'information: | sans restriction (voir la remarque) |
| 4. Structure: | intégrité à 8 kHz avec temps de propagation différentiel restreint (TPDR) |
| 5. Etablissement de la communication: | à la demande/réservé/permanent |
| 6. Symétrie: | bidirectionnel symétrique/bidirectionnel asymétrique/unidirectionnel |
| 7. Configuration de la communication: | point à point/multipoint |

Attributs d'accès

- | | |
|-----------------------|---|
| 8. Canal d'accès: | 2 canaux B (64 kbit/s) pour l'information d'utilisateur |
| 9. Protocole d'accès: | série I pour le canal D |

Attributs généraux

- | | | |
|--|---|-------------------------------|
| 10. Services supplémentaires assurés | } | Seront étudiés ultérieurement |
| 11. Qualité de service | | |
| 12. Possibilités d'interfonctionnement | | |
| 13. Opérationnels et commerciaux | | |

Remarque – L'intégrité de la suite des éléments numériques est assurée pour chaque information élémentaire à 64 kbit/s.

5.8 Fourniture de services support individuels structurés à 8 kHz, en mode circuit à 2× 64 kbit/s sans restriction

a) Fourniture globale¹⁾ : A

b) Variations des attributs secondaires:

	<i>Etablissement de la communication</i>	<i>Symétrie</i>	<i>Configuration de la communication</i>	<i>Fourniture¹⁾</i>
I.231.5/1	à la demande	bidirectionnel	point à point	E
I.231.5/2	réservé		point à point	A
I.231.5/3	permanent		point à point	E
Autres combinaisons				

c) Accès:

Signalisation et GEM (remarque 1)		Information d'utilisateur		Fourniture
Canal et débit	Protocoles	Canal et débit	Protocoles	
D(16)	I.451 (remarque 2)	2 × B(64)	Définis par l'utilisateur	E
D(64)	I.451 (remarque 2)	2 × B(64)	Définis par l'utilisateur	E

Remarque 1 – La définition des protocoles applicables à la GEM sera étudiée ultérieurement.

Remarque 2 – Service à la demande seulement. Complément d'étude pour les services réservé et permanent.

5.9 Description dynamique

La description dynamique de ce service doit faire l'objet d'un complément d'étude et n'est pas encore disponible.

¹⁾ La définition de E (essentiel) et A (additionnel) se trouve dans la Recommandation I.230.